

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Alpes de Haute Provence

Service Départemental d'Incendie et de Secours

DELIBERATION N° 2016-30(RH)

Date de convocation : 1^{er} juin 2016

Nombre d'élus en exercice : 22

Présents : 15

Absents : 7

Votants : 15

Réception en Préfecture le :

Délibération certifiée exécutoire le :

Date de l'affichage par extrait de la présente délibération :

EXTRAIT DU REGISTRE

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DES ALPES DE HAUTE PROVENCE**

L'an deux mille seize et le 14 juin le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Claude FIAERT.

Etaient présent(e)s :

Mesdames Delphine BAGARRY, Sophie BALASSE, Clotilde BERKI (à partir de 15 h 00), Evelyne FAURE (suppléante de Monsieur AUBERT), Isabelle MORINEAUD, Alberte VALLEE (suppléante de Monsieur LAURENS).

Messieurs Khaled BENFERHAT, Patrick BOUVET (suppléant de Monsieur ARNAUD), Jean-Claude CASTEL (à partir de 15 h 00), Marcel CHAIX (suppléant de Monsieur MARTELLINI), Bernard DIGUET, Robert GAY, Jacques LARTIGUE, Christian LOGIER,

Etaient excusé(e)s :

Mesdames Emmanuelle FONTAINE-DOMEIZEL, Patricia GRANET, Nathalie PONCE-GASSIER, Brigitte REYNAUD.
Messieurs Jean ARNAUD (suppléé par Monsieur BOUVET), Roland AUBERT (suppléé par Madame FAURE), André LAURENS (suppléé par Madame VALLEE), Patrick MARTELLINI (suppléé par Monsieur CHAIX), Pierre POURCIN, Serge PRATO, Serge SARDELLA, Gilbert SAUVAN.

Madame BALASSE a été désignée secrétaire de séance par le Président.

Objet : Modification de la correspondance grade emplois

Le Vice-Président DIGUET expose :

Le décret 2016-75 du 29 janvier 2016 (clause de revoyure) a modifié plusieurs décrets relatifs aux sapeurs-pompiers professionnels.

Les correspondances grades-emplois ont été modifiées.

Ainsi, pour le régime pérenne :

- Les sapeurs 2^e classe et 1^{re} classe, les caporaux et les caporaux chefs peuvent tenir l'emploi d'opérateur ou de chef opérateur
- Les sergents et les adjudants peuvent tenir l'emploi d'adjoint au chef de salle.

Des correspondances grades-emplois ont également été rajoutées, sur le régime transitoire, qui s'étend maintenant jusqu'au 31 décembre 2019 :

- Les caporaux et les caporaux chefs ayant validé la formation requise avant le 31 décembre 2012 peuvent occuper l'emploi de chef d'agrès un engin une équipe ;
- Les adjudants ayant validé la formation requise avant le 31 décembre 2012 peuvent occuper l'emploi de chef de groupe ou de chef de salle ;


- Les sergents ayant validé la formation requise avant le 31 décembre 2012 peuvent occuper l'emploi de chef d'agrès tout engin.

Ce rapport a reçu un avis favorable du Comité Technique le 7 juin 2016.

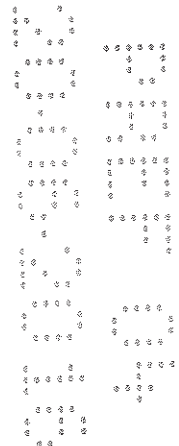
Il vous est proposé de modifier les correspondances grades-emploi que vous trouverez en annexe qui ont été approuvées par délibération du Conseil d'Administration n° 2015-16 du 3 mars 2015.

Après en avoir délibéré le Conseil d'Administration a adopté ce rapport à l'unanimité, les jour, mois, an que ci-dessus.

Le Président du CASDIS



Claude FIAERT



CORRESPONDANCE GRADES EMPLOIS

FILIERE ADMINISTRATIVE

	Collaborateur chef de cellule Secrétaire Assistant administratif	Chef de bureau Direction	Adjoint au chef de service	Chef de service – assistante de direction	RAF – Contrôleur de gestion
Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	X				
Adjoint administratif 1 ^{ère} classe	X	X	X		
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	X	X	X		
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	X	X	X		
Rédacteur		X	X	X	
Rédacteur principal 2 ^e classe			X	X	
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe				X	
Attaché				X	X
Attaché principal					X

CORRESPONDANCE GRADES EMPLOIS

FILIERE TECHNIQUE

	Collaborateur chef de cellule	Chef de bureau Direction	Adjoint au chef de service	Chef de service
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	X			
Adjoint technique 1 ^{ère} classe	X	X	X	
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	X	X	X	
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	X	X	X	
Agent de maîtrise		X	X	
Agent de maîtrise principal		X	X	
Technicien		X	X	X
Technicien principal 2 ^e classe			X	X
Technicien principal 1 ^{ère} classe				X
Ingénieur				X
Ingénieur principal				

CORRESPONDANCE GRADES EMPLOIS - FILIERE SAPEURS-POMPIERS

PROFESSIONNELS

EMPLOIS OPERATIONNELS (REGIME PERENNE)

	Equipier	Chef d'équipe	Chef d'agrès 1 équipe	Chef d'agrès tout engin	Sous officier de garde	Officier de garde	opérateur	Chef opérateur	Adjoint au chef de salle	Chef de salle	Chef de groupe	Chef de colonne	Chef de site
Sapeur 2 ^e classe	X						X	X					
Sapeur 1 ^{re} classe	X						X	X					
caporal	X	X					X	X					
Caporal-chef	X	X					X	X					
sergent		X	X					X	X				
adjudant			X	X	X				X				
Lieutenant 2 ^e classe						X				X	X		
Lieutenant 1 ^{re} classe						X				X	X		
Lieutenant hors classe						X				X	X		
capitaine						X						X	
Commandant												X	X
Lieutenant-colonel													X
Colonel													X

CORRESPONDANCE GRADES EMPLOIS - FILIERE SAPEURS-POMPIERS

PROFESSIONNELS

EMPLOIS OPERATIONNELS (REGIME TRANSITOIRE)

	Equipier	Chef d'équipe	Chef d'agrès 1 équipe	Chef d'agrès tout engin	Sous officier de garde	Officier de garde	opérateur	Chef opérateur	Adjoint au chef de salle	Chef de salle	Chef de groupe	Chef de colonne	Chef de site
Sapeur 2 ^e classe	X						X						
Sapeur 1 ^{re} classe	X						X						
caporal	X	X	T*				X	X					
Caporal-chef	X	X	T*				X	X					
Sergent		X	X	T*	T	T	T	X	X	T			
Adjudant			X	X	X				X	T*	T*		
Lieutenant 2 ^e classe						X				X	X		
Lieutenant 1 ^{re} classe						X				X	X		
Lieutenant hors classe						X				X	X		
capitaine						X						X	
Commandant												X	X
Lieutenant-colonel													X
Colonel													X

T* : sous condition d'avoir validé avant le 31/12/2012 la formation requise

T : dispositions transitoires

X : dispositions pérennes

CORRESPONDANCE GRADES EMPLOIS - FILIERE SAPEURS-POMPIERS
PROFESSIONNELS
EMPLOIS FONCTIONNELS (REGIME TRANSITOIRE)

	Responsable de cellule CIS	Chef de bureau CIS	Adjoint au chef de CIS	Chef de CIS	Adjoint au chef de service DDSIS	Chef de service DDSIS	Officier expert	Adjoint au chef de groupement	Chef de groupement	Chef d'état major	DDASIS	DDISIS
Sapeur 2 ^e classe												
Sapeur 1 ^{re} classe												
caporal												
Caporal-chef												
sergent	X	T					T					
adjudant	X	T					T					
Lieutenant 2 ^e classe		T	X	X		T	X					
Lieutenant 1 ^{re} classe		X	X	X	X	X	X	X				
Lieutenant hors classe		X	X	X	X	X	X	X				
Capitaine		X	X	X	X	X	X	X	T			
Commandant			X	X	X	X		X	X	X		
Lieutenant-colonel									X	X	X	X
Colonel												X

T : dispositions transitoires
X : dispositions pérennes

CORRESPONDANCE GRADES EMPLOIS - FILIERE SAPEURS-POMPIERS
PROFESSIONNELS
EMPLOIS SERVICE DE SANTE ET DE SECOURS MEDICAL
(REGIME PERENNE)

	Gérant de PUI	Infirmier ou pharmacien de groupement	Chefferie	Médecin de groupement	médecin chef adjoint	Pharmacien ou médecin chef
Infirmier		X				
Infirmier principal Infirmier chef		X	X			
Infirmier d'encadrement		X	X			
Pharmacien 2e classe	X	X				X
Pharmacien 1re classe	X	X				X
Pharmacien hors classe	X	X				X
Pharmacien de classe exceptionnelle	X	X				X
Médecin 2e classe				X	X	
Médecin 1re classe				X	X	X
Médecin hors classe						X
Médecin de classe exceptionnelle						

